

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 AVRIL 2013

Présents : M. TRON, M. PRIVAT, Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. MONFRAY, Mme DE YOUNGMEISTER, M. BATTESTI, Mme BOURCHET, Mme BOUBY, Mme LEVIEUX, M. DESPOUY, Mme ARNAUD, M. GIOVANNACCI, M. ARFI, Mme KINGUE EKWALLA, M. DESAULLE (*arrivé pour le vote de l'affectation des résultats*), Mme MANANDHAR, M. BARRANCO, M. LEVASSEUR (*arrivé au début du vote du budget*), M. PHILIPPE, Mme BERSEILLE, M. LALANNE, M. LE CORRE, Mme BOUVET, Mme JOURNEL, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

Absents, excusés, représentés : Mme GRUEL représentée par M. PRIVAT, Mme DIDELOT représentée par Mme DE YOUNGMEISTER, M. EL KHABLI représenté par M. BARRANCO, Mme ADELAIDE représentée par M. LALANNE, M. BOURDEAU représenté par M. LE CORRE, M. SIAUGUE représenté par Mme DE RUIDIAZ, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL

Secrétaire : M. LE CORRE

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une question supplémentaire :

- Extension de la vidéoprotection : demande de subventions au fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Ce qui est accepté à l'unanimité.

Le compte rendu du 17 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire aborde l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE

- des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

M. CHEVALIER demande des précisions sur la décision 13 03 053.

M. le Maire répond qu'il n'y a plus de contentieux et qu'un autre projet a vu le jour.

DELIBERATION N°13 04 011 : COMPTE ADMINISTRATIF 201 2

M. le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Guy Monfray.

M. BONSIGNORE s'excuse de n'avoir pu assister à la commission des finances et dit avoir remarqué une hausse des recettes sur le fonctionnement ce qui est une bonne chose car cela dégage un autofinancement qui permet de financer de l'investissement. Par contre, il demande si tous les investissements ont été réalisés et pourquoi il a été fait appel à un emprunt supplémentaire.

M. MONFRAY répond que l'emprunt supplémentaire était prévu au budget, mais qu'il n'a pas été emprunté au-delà de ce qui était prévu et précise que la Ville a continué à se désendetter puisque le montant de l'emprunt est resté inférieur au remboursement de la dette. Puis, il fait remarquer qu'il est impossible de stopper les investissements au 31 décembre et qu'il y a

toujours « des restes à réaliser » donc d'un point de vue comptable la dépense sera enregistrée sur l'exercice 2012 et ne s'ajoutera pas sur 2013.

M. BONSIGNORE demande des précisions sur la ligne «travaux pour les écoles» d'un montant de 545 726 € ?

Mme DE RUIDIAZ répond que ce qui est indiqué dans le compte administratif 2012 concerne la restauration scolaire de Jean Jaurès uniquement, c'est-à-dire la première phase des travaux. La seconde phase concernera les études qui seront financées sur 2013 puis les travaux seront inscrits sur le budget 2014.

Mme SOROLLA intervient pour évoquer les travaux d'électricité du 75 bd du Général de Gaulle pour un montant de 225 000 € et évoque la présence de gaines en aluminium que l'on trouve habituellement en supermarché à une dizaine de mètres de hauteur, des trous dans les murs qui n'ont pas été rebouchés. Elle dit que les nouveaux aménagements ne vont pas avec le style du bâtiment.

M. PRIVAT répond que ces travaux ont été entrepris pour répondre aux obligations de mise en conformité électrique du bâtiment.

M. BONSIGNORE donne une explication de vote : « ce compte administratif reflète un budget que nous n'avons pas voté. On ne peut pas dire que c'est un compte administratif insincère donc on ne peut pas le refuser mais il s'agit simplement pour ma part de dire que ce compte administratif ne représente pas le budget que j'aurais souhaité d'ailleurs tout à l'heure à l'occasion du vote du BP, on vous fera des propositions. Donc, je ne m'abstiens pas car ce n'est pas mon genre, je ne voterai pas contre donc je refuse de voter. »

Mme SOROLLA dit que ce compte administratif est la traduction d'une politique à laquelle elle s'oppose depuis 5 ans, elle cite une absence d'investissement pour les dépenses d'avenir, un manque d'entretien de la ville, un laisser-aller qui aboutit à une dégradation du patrimoine municipal avec des solutions provisoires qui voient fleurir les « algecos » et la pratique d'un « rustinage généralisé ». Pour ces raisons, elle dit qu'elle votera contre.

Mme JOURNEL dit « on votera contre pour les mêmes raisons que M. BONSIGNORE. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 POUR**

1 Abstention : M. BONSIGNORE refuse de prendre part au vote

5 Contre : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses cumulées	17 704 976.29 €	29 268 068.37 €	46 973 044.66 €
Recettes cumulées	16 071 272.73 €	34 468 476.15 €	50 539 748.88 €
Résultat (avec restes à réaliser)	-1 633 703.56 €	5 200 407.78 €	3 566 704.22 €

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°13 04 012 : COMPTE DE GESTION DU RE CEVEUR 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 30 POUR

1 Abstention : M. BONSIGNORE refus de vote
2 CONTRE : M. GRISAUD, Mme SOROLLA

DONNE ACTE de la présentation du compte de gestion 2012 à Madame le Receveur Municipal.
ADOpte le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2012 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2012. **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2012 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue de ses comptes.

DELIBERATION N°13 04 013 : AFFECTATION DES RESULTATS 2012

M. CHEVALIER demande à quoi correspond la dotation complémentaire d' 1 000 000€.

M. MONFRAY dit voir la possibilité de répartir l'argent, soit en fonctionnement, soit en investissement. Le choix s'est porté pour un million sur l'investissement, les autres 2 566 000€ restent sur la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 28 POUR

6 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

DECIDE d'affecter :

- une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement, soit 1 633 703.56 €, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- Une dotation complémentaire en réserve de 1 000 000 € (compte 1068)

DECIDE d'inscrire la différence, en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement » à hauteur de 2 566 704.22 €.

ADOpte l'affectation du résultat 2012 ci-dessous.

résultat de fonctionnement	2012
A recettes totales de fonctionnement (titres émis)	31 869 266,89
B dépenses totales de fonctionnement (mandats émis)	29 268 068,37
C résultat de fonctionnement de l'exercice	2 601 198,52
D résultat de fonctionnement antérieur reporté	2 599 209,26
E résultat de fonctionnement global (C+D)	5 200 407,78
résultat d'investissement	
F solde d'exécution d'investissement (001)	-5 048 098,60
G recettes réelles d'investissement (titres émis)	6 760 137,42
H 1068 (année antérieure ligne O)	4 986 182,88
I dépenses réelles d'investissement (mandats émis)	10 459 950,80
J solde d'exécution d'investissement (G+H-I)	1 286 369,50
K solde d'exécution global (F+J)	-3 761 729,10
L restes à réaliser en recettes N (engagements)	4 324 952,43
M restes à réaliser en dépenses N (engagements)	2 196 926,89
N solde des restes à réaliser d'investissement (L-M)	2 128 025,54
O besoin de financement de la section d'investissement (K+N)	-1 633 703,56

P	affectation à la section d'investissement (1068)	1 633 703,56
Q	affectation du résultat complémentaire (1068)	1 000 000,00
R	affectation à la section de fonctionnement (002) (E-O-P)	2 566 704,22

DELIBERATION N°13 04 014 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

M. BONSIGNORE dit « Je suis un peu embêté parce que l'on va faire des propositions sur le budget et dans ces propositions, il y a peut-être des possibilités de changer un peu les choses notamment la fiscalité, je ne vous dis pas dans quel sens, je vous réserve la surprise. Cela veut dire que si je vote les taux maintenant, cela m'embête parce que plus tard je vous en proposerai des différents, on ne va pas voter contre donc est-ce que l'on peut les voter après.»

M. MONFRAY : « Non, parce que pour voter un budget il faut savoir combien d'argent on a.»

M. BONSIGNORE : « Oui, mais il y a d'autres recettes.»

M. MONFRAY : « Oui mais c'est une part importante et puis c'est celles sur lesquelles on a un moyen d'action, on ne peut pas changer les dotations. Notre proposition est de ne pas augmenter les impôts.»

M. BONSIGNORE « Donc explication de vote, cela sera contre avec les raisons qui seront exposées dans la délibération suivante.»

M. le Maire : « Ne votez pas contre, dites ce que avez à dire. C'est absurde de voter contre parce que la règle oblige à voter les taxes avant le budget.»

M. BONSIGNORE « Non, ce n'est pas cela, c'est que l'on souhaiterait d'autres taux.»

M. le Maire « Eh bien, dans ce cas, dites que vous êtes pour une augmentation des impôts.»

M. BONSIGNORE : « Je suis pour une modification des taux des impôts.»

M. le Maire : « Dans le sens de la hausse ou de la baisse.»

M. BONSIGNORE : « Soyez patient cela va venir.»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 28 POUR

2 Abstentions : M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA

4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. GRISAUD

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2013 comme suit :

	Taux 2012	Taux 2013	Bases 2013	Produit 2013
TH	15,30%	15,30%	49 648 000	7 596 144
FB	15,76%	15,76%	34 011 000	5 360 134
FNB	38,54%	38,54%	87 900	33 877
			Produit fiscal =	12 990 155

DIT que le présent produit ne prend pas en compte la participation du SYAGE fiscalisée pour un

montant de 1 042 897 € pour 2013 (870 083 € en 2012).

DELIBERATION N°13 04 015 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

M. le Maire rappelle que le débat sur l'orientation budgétaire a eu lieu il y a deux mois et qu'il ne souhaite pas reprendre les mêmes discussions. Mais il fait 2 ou 3 remarques de forme.

La première pour dire que le vote du budget intervient dans la droite ligne de ce qui a été présenté lors du DOB.

La seconde pour prévenir qu'il ne répondra pas aux interventions qui ne concerneront pas directement la gestion de la commune. Il évoque les lectures fastidieuses de fiches toutes prêtes lors du dernier conseil municipal et prévient que si l'exercice est répété, il n'y aura pas de réponse. S'il s'agit en revanche de questions précises et de critiques sur des sujets de fonds, il répondra.

La troisième pour rappeler qu'en France, la situation politique et sociale est égale à la situation économique et financière : « jamais, les impôts n'auront atteint un tel niveau, jamais les déficits n'auront atteint des montants aussi élevés, jamais les Français ne se seront défiés du pouvoir qu'ils ont mis en place il y a une dizaine de mois, comme aujourd'hui. » Et, il dit que cette situation a bien évidemment des incidences sur la situation économique et financière de la commune. Aussi, il s'adresse à M. BONSIGNORE pour dire son opposition à toute augmentation de la fiscalité dans la mesure où le taux des prélèvements obligatoires et le taux des déficits ne permettent pas, selon lui, une augmentation des impôts au niveau local. Il n'y aura pas de hausse d'impôts parce que les Draveillois ne le veulent pas et ne le comprendraient pas.

« Le budget 2013 restera à peu près au niveau de ce qu'il était les années précédentes. Il s'élève à 50 168 431.50 € avec une section de fonctionnement à 32 970 752.98 € et une section d'investissement à 17 197 678.52 €.

I- Section de fonctionnement : 32.9 M€

La révision des bases locatives (+1.8% par la loi de finance) ainsi que la stabilisation des dotations de l'Etat permettent de compenser la diminution des dotations des structures petite enfance, notamment les financements de la CAF et du Département, et ainsi d'inscrire une reconduction des crédits de dépenses, à hauteur de ceux du budget 2012, tout en tenant compte des révisions de prix des marchés conclus avec nos prestataires.

A ces charges, se rajoutent les principaux facteurs de hausse des charges de personnel, comprenant le GVT évalué à 190 000 €, la double revalorisation du SMIC : 40 000 €, la cotisation CNRACL : 87 000 €, le recrutement d'emploi avenir : 205 000 € ainsi que la mesure de 15 € net pour les agents communaux : 110 000 €.

Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale compte tenu de la situation dramatique dans laquelle se trouve notre pays après ces 10 derniers mois de gestion, se verra attribuer, une subvention de 220 000 €, pour tenir compte du financement des aides sociales ainsi que des animations pour nos aînés.

Un effort particulier sera consacré cette année sur les colonies de vacances et les minis séjours offrant ainsi la possibilité, à deux cents enfants draveillois, de partir en séjour mer ou montagne durant les vacances d'été (coût ville 75 000 €). Nous avons triplé la possibilité pour des enfants draveillois de partir en séjour.

Dans le domaine culturel, sur le thème « Draveil en fête », une manifestation aura lieu environ tous les mois (coût des manifestations : 30 200€).

Le désendettement de la Ville, ainsi que la baisse des taux d'intérêts des emprunts permettent de limiter l'inscription budgétaire des charges financières et ainsi d'allouer une enveloppe de subventions pour les associations sportives et culturelles.

Les principales dotations inscrites au budget :

- la dotation globale de fonctionnement à hauteur 5 493 785 €
- la dotation de péréquation inscrite à hauteur de 770 000 € dans le budget 2013 pour un réalisé de : 771 587 € en 2012
- le fond de solidarité IDF inscrit à hauteur de 1 160 000 € dans le budget 2013 pour un réalisé de 1 319 385 € en 2012

Compte tenu de ces éléments, la politique fiscale et tarifaire des services sera maintenue, aucune augmentation ne sera appliquée permettant à tout draveillois l'accès au service public.

II- Section d'investissement : 17.1 M€

Bien que le programme d'investissement soit ambitieux, la volonté de désendettement n'en demeure pas moins inchangée. Pour cela, au vue de la difficulté pour obtenir des subventions des collectivités territoriales :

- du Conseil Général :
 - 1/ suppression à terme des subventions de fonctionnement petite enfance 262 200 € en 2012 et un prévisionnel de 154 500 € en 2013, 77 250 € en 2014 et 2015.
 - 2/ sur le secteur sportif des contraintes telles qu'elles impliqueront des baisses drastiques des subventions aux associations sportives
 - 3/ il en va de même pour les subventions d'investissement aux communes. Les contraintes et enjeux telles qu'elles impliquent de facto une baisse des subventions.
- du Conseil Régional : pas de nouveaux contrats avant 3 ans et le nouveau dispositif n'est pas connu à ce jour.

Conseil Général, Conseil Régional et Etat, même gestion, même combat, même résultat, de toutes les façons, c'est à la commune de compenser tout cela.

Est-ce que l'on est actuellement sur une hauteur d'emprunt qui va augmenter pour compenser tout ça ? Non, nous avons un emprunt bancaire dans notre budget de 2 638 455.02 € afin d'assurer l'équilibre comptable de la section. On remboursera dans le même temps un montant équivalent ce qui permettra de maintenir le niveau d'endettement actuel à moins de 16 M€, et qui nous situe à 25 ou 30 % en dessous de la strate.

En termes d'investissement, la programmation 2013 sera axée principalement sur les bâtiments scolaires, sportifs et aménagement urbain.

Tout d'abord, les bâtiments scolaires avec la programmation des études :

- du groupe scolaire Jaurès (65 000 €),
- les travaux de la salle polyvalente Champrosay (545 000 €),
- l'agrandissement de la restauration du GS Mazières : 17 000 €,
- l'extension de la crèche Tétine et Doudou : 35 000 €.

Au niveau des bâtiments sportifs avec la programmation :

- de la piste d'athlétisme Fournier : 900 000 €,
- la création d'un terrain de football synthétique : 900 000 €,
- la rénovation du city stade des Mazières : 161 500 €.

Nous continuerons les travaux de voirie (1 800 000 €) comprenant la continuité de la rue Brossolette (400 000 €), la rue Granger (260 000 €), la rénovation des trottoirs des rues Fruchart, Racine et Madeleine (260 000 €), la création d'un square en lieu et place du centre social

Oberkirch (80 000 €). De plus, une opération d'aménagement urbain sera programmée à hauteur de 700 000 €.

En termes de sécurité et de nouvelles technologies,

- 205 000 € seront consacrés à l'installation de caméras supplémentaires. Cet effort porte ses fruits, toutes les réunions publiques de quartier amènent des demandes de caméras supplémentaires. Je m'adresse à l'opposition qui a voté systématiquement contre. Régulièrement maintenant nous recevons une réquisition de la police judiciaire pour demander un enregistrement. Ce dispositif a permis par exemple l'arrestation de la personne qui a agressé et volé la pharmacie des Mazières, il y a environ 1 mois ½, ainsi que l'identification de la personne qui a braqué le Lidl aux Bergeries.
- et 700 000 € pour le Haut débit. Le dossier, je le reconnais est un petit peu technique ce qui permet à ceux qui n'y connaissent pas grand-chose de dire tout et n'importe quoi. Nous sommes en sortie de la situation imposée par l'ARCEP, aujourd'hui l'appel d'offres est lancé, cela veut dire que la solution technique dépend de l'opérateur qui retiendra soit la forme NRA, soit la forme PRM et NRA ou la forme PRM.

Enfin, en matière d'équipement 300 000 € sont inscrits pour l'acquisition d'un nouveau car et 325 000 € pour le renouvellement du matériel des services.

Comme vous le voyez le budget d'investissement est à peu près comparable à celui de l'année dernière avec quelques investissements complémentaires sur les lignes suivantes:

Enfance/scolaire :

- 300 000 € pour l'acquisition du car

Technique :

- 250 000 € pour l'éclairage public (en particulier sur l'avenue du Général De Gaulle)

Embellissement/ patrimoine :

- 30 000 € pour le mobilier urbain (hors sucettes et signalisations concernant les centres commerciaux puisqu'elles appartiennent aux bailleurs ou au Conseil Général)

Seniors :

- 40 000 € pour une salle pour les seniors au dessus de la salle Alborghetti

J'en termine en vous disant que dans un contexte dévasté, avec un désengagement du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat, nous maintenons la bonne gestion de la commune. Pas d'augmentation d'impôts, pas de recours à l'emprunt, aucun investissement qui ne soit remis en cause y compris quand il y a un désengagement et surtout ce qui est le plus important aucune augmentation ni de la fiscalité, ni de notre dette ce qui me paraît être de nature à rassurer les draveilloises et les draveillois.»

Intervention de Mme JOURNEL : « Nous vous avons dit, lors du dernier conseil municipal que nous reviendrions vers vous avec une autre proposition budgétaire. C'est ce que nous vous proposons de faire aujourd'hui.

Cette proposition, nous l'avons construite à plusieurs.

Je vais donc vous en donner les grandes lignes avant de passer la parole à J.P.BONSIGNORE qui rentrera plus dans le détail de l'approche budgétaire.

Mais d'abord pourquoi une contre-proposition au budget que vous avez présenté ?

« Parce qu'en tant qu'opposition de gauche », allez-vous me dire, « il est logique que vous n'approuviez pas mon budget » ?

Peut-être mais surtout parce que nous pensons que ce budget, celui que vous nous demandez de voter, est un budget minimaliste et sans ambition pour Draveil.

Je vous avais déjà reproché l'année dernière de faire de Draveil une ville sans âme, une ville où on vient dormir mais dont on repart lorsqu'il faut travailler ou que l'on souhaite sortir, une ville dortoir en somme.

Sur le site de l'Insee, quand on regarde l'évolution de la population depuis que vous gérez la ville, on voit clairement l'effet de votre politique : vieillissement de la population, poids de moins en moins important des catégories sociaux-professionnelles les moins aisées, diminution des emplois sur place, augmentation du nombre de véhicules.

La structure de la population devient de plus en plus celle d'une ville dortoir.

Nous voulons faire autre chose de Draveil.

Nous ne voulons pas que la jeunesse s'en aille par désœuvrement ; nous ne voulons pas faire fuir les draveillois parce qu'ils ne trouvent pas de travail ou de logements à prix accessibles.

Nous voulons que Draveil reste une ville vivante dans toute sa diversité.

C'est la raison pour laquelle nous proposons une toute autre orientation budgétaire.

Nous avons axé notre proposition sur 6 points que nous jugeons prioritaires :

- Le logement
- L'emploi
- La jeunesse
- Les transports
- Les normes environnementales
- La santé

En ce qui concerne le logement, nous voudrions que la municipalité ait une démarche beaucoup plus volontariste :

- état et pourquoi pas réquisition des logements vacants
- négociation lors de la construction de nouveaux logements pour un plafonnement des loyers, pour une part plus importante des logements sociaux et plus particulièrement des logements PLAI (*Prêt locatif Aidé d'intégration*) ou PLUS (*Prêt Locatif à usage Social*) plutôt que des logements PLS (*Prêt locatif social*) dont les loyers sont plus proches de ceux du privé
- renforcement des moyens humains pour la recherche de solutions de logements pour tous

En ce qui concerne l'emploi, nous avons à Draveil un taux de chômage important comme dans la plupart des villes. Mais il est encore plus important dans certains quartiers et nous devons tout mettre en œuvre pour tenter d'y remédier.

Nous avons une Maison de l'Emploi mais nous pensons que là encore, il faut être plus volontariste : créer des antennes dans les quartiers les plus défavorisés au-delà de simples permanences, susciter et trouver les moyens de créer des emplois dans la ville, être encore plus actif et en faire une priorité.

En ce qui concerne la jeunesse, nous devons faire en sorte qu'elle ait envie de rester sur Draveil, qu'elle y trouve des lieux de rencontre et d'animation.

A son ouverture, le Café Cultures était censé être un lieu de rencontres et d'échange, un lieu ouvert. Il était censé jouer le rôle d'une MJC. Or, aujourd'hui, à part quelques soirées d'improvisation ou des initiatives départementales accueillies, je ne vois pas en quoi le Café Cultures est un lieu d'accueil pour les jeunes ? Quels jeunes y vont régulièrement ?

Les liaisons douces sont un beau projet et même s'il est de la compétence de l' « aggro », ne peut-on créer pour les jeunes des animations en bord de Seine pendant l'Eté ? Cela se fait ailleurs avec beaucoup de succès.

En ce qui concerne les transports, nous devons également faire mieux : faire augmenter la fréquence des bus par exemple, entre autres au départ de la gare de Juvisy. Nous devons également chercher les moyens d'éviter le tout voitures et favorisant les conditions pour d'autres alternatives.

En ce qui concerne les normes environnementales, la ville doit investir dans ses bâtiments pour les mettre aux normes HQE. Il s'agit non seulement de faire un effort pour la planète mais aussi d'investir durablement dans des économies d'énergie.

Enfin, en ce qui concerne la santé, il nous paraît important, de recréer des centres de santé dans les quartiers les plus défavorisés et ce au-delà de la mise à disposition d'un local, comme vous l'avez évoqué à la réunion publique des Bergeries.

Voilà donc les grandes lignes directrices pour lesquelles nous vous proposons de voter et de nous engager concrètement.

Et bien sûr, nous ne nous sommes pas contentés de définir des lignes conductrices, nous le avons également chiffrées. »

Intervention du M BONSIGNORE : « Anne JOURNEL vous a donné les orientations sur lesquelles nous avons travaillé, je vais donc vous donner le détail de ce que nous proposons. Il s'agit d'un autre budget avec d'autres recettes, d'autres dépenses. Je voudrais simplement au préalable vous faire une déclaration politique sur la situation actuelle.

Je crois qu'il faut absolument que l'on se remette à évaluer l'utilisation qui est faite des 200 milliards d'€ qui chaque année, au nom de la compétitivité, se déversent sans contrepartie sur les entreprises. Comment peut-on continuer ainsi à donner autant d'argent public, alors que ceux qui le reçoivent n'ont de compte à rendre à personne ! Quand on voit la manière dont les budgets communaux sont contrôlés à l'euro près par les services de l'Etat, cela laisse pantois. Voilà pour ceux qui nous serinent du matin au soir que les caisses de l'Etat seraient vides et qu'il n'y aurait pas d'autre choix possible que celui de tailler à la hache dans les dépenses publiques.

Le comble c'est que, face à ces choix, la droite parlementaire, toutes tendances confondues, pousse des cris d'orfraie au prétexte qu'on n'en ferait pas encore assez en matière d'austérité. Elle en redemande. Décidément on ne se refait pas.

Passons à présent à nos propositions pour un autre budget 2013 à Draveil.

Nous proposons, comme nous nous y étions engagés lors du débat d'orientation budgétaire, pour le budget 2013 de Draveil : des propositions chiffrées, basées sur votre présentation, mais avec d'autres ambitions.

En fonctionnement.

en recettes :

- nous proposons d'exiger de l'Etat une hausse de la DSU de 155K€
- nous irons ensemble exiger au Conseil Général une subvention équivalente à l'année 2012, soit un ajout de 76 K€
- 12 990 k€ de taxe foncière et d'habitation : nous proposons d'en retirer 39 K€ (soit une baisse de 0,3% des impôts locaux).

Il s'agit bien là d'un budget de combat, de lutte pour aller à l'exigence. Nous proposons en direction de la Région puisque nous avons constaté une augmentation des recettes de fonctionnement.

en dépenses :

- La création d'un emploi pour coordonner l'offre et la demande de logement sur Draveil et ses environs, ainsi qu'un autre relatif aux mêmes missions concernant l'emploi : deux postes à hauteur de + 70 K€ annuels
- compte tenu de la baisse de 0,9% que vous vous targuez d'avoir obtenu avec le nouveau contrat de l'eau, nous proposons donc une baisse de cette dépense du même pourcentage, soit une baisse de 12 K€
- 110,6 K€ d'honoraires (contre 75,5 K€ en 2012) : il n'est pas nécessaire de payer de telles sommes à des cabinets-conseils ; nous proposons d'en retirer 30 K€
- 208,3k€ de contributions obligatoires (adhésions à divers syndicats intercommunaux, contre 107 K€ en 2012) : il n'est pas nécessaire d'accepter ces sommes sans broncher, nous proposons de les renégocier et déjà d'en retirer 60K€
- La création d'un emploi (+ 30 K€) pour organiser des initiatives en direction de la jeunesse au Café-cultures
- La création de deux emplois ETP sur le centre de santé dont ont besoin les Draveillois : une dépense annuelle de 80 K€

Cela fait donc un excédent de fonctionnement de 114 000 € que nous nous proposons de réaffecter pour

- Un accroissement de l'offre de service de transport en commun, de 177 soirées (de 21h à 24h) ou week-ends (en heures creuses) de 4h, pour un montant annuel de 114 K€).

En investissement,

N'ayant pas vu la nouvelle délibération sur la vidéoprotection, les chiffres que je vous propose devront être réexaminés en fonction de celle-ci.

Je précise que nous ne sommes pas contre la vidéo prévention mais que nous sommes contre votre façon de faire de la vidéosurveillance, nous proposons donc sur

- 205 K€ de dépenses pour la vidéosurveillance (et seulement 50 K€ de recettes d'Etat !) de réduire la dépense de 55K€ et d'équilibrer en exigeant de l'Etat une subvention complémentaire de 100 K€ pour que ce poste ne coûte rien aux contribuables.
- 2 560 K€ de dépenses pour les bâtiments publics : nous proposons d'augmenter ce poste de 20%, soit de + 560 K€, afin d'effectuer des travaux d'amélioration d'isolation thermique, phonique, de consommation d'eau et de chauffage, mais aussi d'exiger de l'Etat (ministère du développement durable) une subvention de + 160 K€.
- 5 K€ pour le matériel roulant : le service public mérite mieux, nous proposons de porter ce poste à 30 K€, soit en dépenses + 25 K€.
- Une recette de 313, 6 K€ de subvention du CG91 (contre 383, 8 K€ en 2012) : nous proposons d'exiger du CG de rétablir cette recette, soit + 70 K€
- Une dépense de 700 K€ pour améliorer le réseau internet sur la commune : une excellente décision, pour laquelle nous proposons d'exiger de l'Etat (ce que vous ne faites pas) une subvention 200 K€.

Ce qui nous donne en investissement un budget équilibré avec un surcroît de dépenses mais aussi de recettes de 530 000 €, il n'y a donc pas du tout de delta sur l'investissement.

Voilà, Monsieur le Maire, le contre budget que nous vous proposons. Comme vous le voyez, il demande d'avoir une exigence politique donc nous proposons que toutes tendances confondues

gauche et droite municipales que nous allions à la bataille par rapport à cela. Et, bien entendu, nous proposons sur la base de ce budget d'exigence une baisse de la fiscalité de 3 %. Merci.

M. le Maire remercie les élus pour le travail effectué et dit vouloir apporter une réponse dans la mesure où ces interventions concernent la Ville.

Il répond d'abord à Mme JOURNEL :

Il indique que les trois communes de la communauté d'agglomération ont convenu d'adresser un courrier à l'INSEE dans la mesure où les chiffres du dernier recensement semblent erronés. Il en souligne l'importance du point de vue des dotations dépendantes de la sociologie de la commune et de sa population. Il précise que si la population de Draveil n'augmente pas, elle est toujours en dessous des 30 000 habitants depuis 1995, elle ne diminue pas non plus alors qu'elle est indiquée en diminution dans les statistiques de l'INSEE.

En matière de logement, il rappelle avoir fait voter un PLH conforme aux attentes de l'Etat puis il évoque les intérêts privés qui sont venus alimenter le débat et le silence assourdissant de l'opposition sur ce dossier. Il dit que les élus de la majorité se sont retrouvés seuls car l'opposition ne s'est pas réellement engagée. Aussi, il estime ne pas être comptable des retards et cela d'autant plus qu'il pointe les erreurs du gouvernement actuel telles que la circulaire Duflot du mois d'octobre inscrivant le terrain de Joffre-Dupuytren parmi les terrains à vendre immédiatement. Il a fallu qu'il rappelle que ce terrain faisait déjà l'objet d'une opération immobilière même si celle-ci fait l'objet d'une promesse de vente caduque. Il souligne que ce dossier était un dossier important puisqu'il concernait la création de 300 logements dont un tiers de logements sociaux en PLS, PLUS mais également PLAI. Il conclut en disant être d'accord avec Mme JOURNEL sur le besoin de logements sociaux sur la commune et regrette d'autant plus le silence de l'opposition d'alors.

Dans le domaine de l'emploi, il dit son accord sur les besoins énoncés mais fait remarquer que ce domaine relève d'une compétence de la communauté d'agglomération, et ne concerne en rien le budget de la commune. Il ajoute que l'économie française est dévastée, que le nombre d'emplois mensuels détruit varie entre 25 et 30 000, que le chômage va atteindre des records historiques. A Draveil, la situation est difficile également, bien que, grâce au développement de la zone économique de Mainville, de nouveaux emplois viennent d'être créés.

En ce qui concerne l'emploi dans le domaine de la santé, le vrai problème est celui évoqué lors de la réunion publique des Bergeries à savoir celui des déserts médicaux. Il parle de la proposition portant sur une décharge des cotisations sociales pour les médecins dans les zones sensibles. Pour cela, il est important que la carte territoriale politique de la ville ne soit pas modifiée de façon trop importante. Pour lui, le vrai combat à mener, c'est ce combat là. Il évoque le travail remarquable des animateurs et médiateurs dans les structures de quartiers et l'importance du maintien de certains quartiers dans une géographie prioritaire.

Il admet qu'initialement, le Café-Cultures avait pour vocation d'être mis à la disposition de la jeunesse tel un café-jeunesse. Mais il précise que les demandes des structures de quartiers sont allées beaucoup plus vers les spectacles que vers la production.

A propos des liaisons douces, il dit que là encore il s'agit d'une compétence communautaire. Le travail effectué par M. DESAULLE a permis de faire avancer le dossier tout en préservant les intérêts économiques et financiers de la communauté et de la commune. La passerelle du CSOM dont le coût est évalué entre 100 000 et 700 000 € selon les options sera réhabilitée. Toutefois, il évoque la dernière réunion publique au cours de laquelle le programme porté par AUDES0 et visant à réaliser 50 kilomètres de liaison sur les deux rives de la Seine s'est heurté à un refus des habitants de La Villa. Aussi, il dit s'être engagé auprès des riverains, jamais il n'imposera une liaison douce aux riverains de l'avenue Liberté ou de Paris-Jardins s'ils n'en veulent pas. Il dit que l'instruction du dossier suit son cours mais que rien ne sera fait contre la volonté des Draveillois.

Sur les transports, également compétence de la communauté d'agglomération, M. DESAULLE suit le dossier, il évoque des avancées substantielles auprès du STIF sur les transports de bus, et l'opposition à la « métroïsation » de la ligne D du RER.

Au sujet des normes environnementales, il dit ne pas bien comprendre ce qui est attendu dans la mesure où ces normes sont obligatoires donc tous les bâtiments réalisés en tiennent compte sans exception. Il finit en disant qu'un rapport remis par M. BOULARD et par M. LAMBERT Président du Conseil Général de l'Orne vise à très juste titre à remettre en cause l'inflation normative. On ne peut pas continuer à avoir des normes qui coûtent, selon ce rapport, dans les 700 000 000 d'€ aux collectivités territoriales. Par exemple, il cite l'extension extérieure de la piste pour la GRS du gymnase des Mazières qui impose la mise aux normes de l'ensemble de la structure ce qui revient à multiplier par 3 le volume global du marché. Il souligne que cela est devenu excessif et dit attendre beaucoup du rapport LAMBERT/BOULARD.

Il répond ensuite à M. BONSIGNORE en évoquant tout d'abord le dossier des entreprises et en disant que l'emploi est principalement créé par les entreprises. Or, aujourd'hui aucune entreprise ne veut embaucher puisqu'on propose régulièrement de les taxer davantage. « M. MOSCOVICI expliquait tout à l'heure à la radio que l'augmentation des impôts ne serait plus limitée à 2013 mais qu'en 2014, 6 milliards d'euros devront être prélevés pour 2/3 sur les entreprises et un tiers sur les particuliers. Vous avez asphyxié tout le tissu économique français, le taux de chômage atteint des sommets, nous sommes dans une situation de perdition. Alors, on peut toujours m'expliquer ce que l'on veut sur le budget global, je n'ai pas ce chiffre de 200 milliards en tête et ce n'est pas le sujet, donc je n'en parlerai pas. »

Il lui dit qu'il peut aller voir, s'il le souhaite, le Conseil Général, le Conseil Régional ou l'Etat mais que les caisses sont vides et qu'il n'a pas attendu pour aller au Conseil Général demander des subventions supplémentaires. Lors de la réunion pour les contrats territoriaux, il explique avoir avec Mme DE RUIDIAZ et M. BARRANCO eu le sentiment que le Conseil Général était en quasi cessation de paiement. Il évoque la dégradation de la notation du Conseil Général ce qui est très rare pour une collectivité territoriale, la note étant passée de AA+ à AA-. Il ne lui semble pas nécessaire d'en débattre longuement puisqu'il suffit de regarder le budget pour voir que des subventions ont été divisées par 3 en l'espace de deux ans que les subventions pour les crèches et les associations sportives ont été considérablement amputées.

Sur la consommation d'eau, il réfute la présentation qui a été faite et évoque la délégation du service public de l'eau qui arrivait à terme et devait être renégociée. Il annonce que le prix de l'eau va diminuer d'un tiers pour la part variable avec des améliorations promises en termes d'aménagement et d'installation des compteurs et de fiabilité des réseaux. Il ajoute que des perspectives sont offertes en matière d'approvisionnement qu'il n'aura pas la moindre gêne à renégocier le marché. Il dit s'amuser en voyant la négociation qui se déroule entre Vigneux et Montgeron qui, après l'avoir fortement incité à une forme de prudence dans le choix du concessionnaire sont aujourd'hui bien embêtés parce qu'à la veille des élections municipales Draveil ayant réussi à obtenir une diminution du prix de l'eau sur la ville, ils ont le choix entre ne rien faire ou faire quelque chose de même nature.

A propos de la diminution des prestations d'honoraires, il dit la souhaiter également mais malheureusement aujourd'hui les bureaux d'études sont des intermédiaires incontournables lorsque l'on lance des marchés. Il indique aussi ne pas pouvoir faire comme il le voudrait, pour certains contrats qui sont indexés selon des formules d'une extrême complexité et cite dans le budget les références des contrats P1-P2 pour lesquels la marge de manœuvre est égale à 0. Il dit que sur 17 millions d'investissement, la marge de manœuvre n'est que de 7 à 8 millions d'€.

Sur les contributions obligatoires : pour l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges, il dit que pour la Chambre Régionale des Comptes rien ne justifie le paiement de 9 000 € au syndicat de l'hôpital de Villeneuve Saint Georges alors que le Préfet, de son côté, considère qu'il s'agit d'une dépense obligatoire.

Le problème est le même pour la Base de Loisirs dont le montant de la contribution obligatoire

dépend en grande partie du différentiel payé par le Conseil Général. Il dit aussi ne pas pouvoir agir sur le montant demandé malgré ses interventions auprès des différents présidents afin de notifier son refus de participer à des travaux décidés sans l'accord de la commune ; il cite ici la remise en état de la piscine alors que le Centre Nautique allait ouvrir.

Troisième contribution, celle versée au SyAGE et, fixée par son conseil d'administration. Il signale que sur cette contribution, nous avons la reprise d'un tiers du volume global d'investissement bi-annuel qui revient sur la commune de Draveil.

Pour lui, la baisse proposée sur les impôts locaux prête à sourire dans la mesure où il suffit de regarder le budget pour voir que des augmentations s'imposent à la commune tant sur le budget du personnel que sur l'ensemble des contrats alors qu'en parallèle il n'y a aucune augmentation des dotations. Il s'étonne et dit se souvenir de débat budgétaire où des augmentations lui étaient proposées où plutôt que de réaliser des excédents, on lui proposait de les investir dans des dépenses supplémentaires.

Alors qu'une baisse d'impôts est demandée, il s'étonne de voir 5 points de fiscalité en plus rien que sur la mise aux normes des bâtiments, il dit que l'inflation normative pèse déjà beaucoup sur le budget d'une commune et qu'il serait insensé d'en rajouter.

Enfin sur l'investissement, il fait remarquer que les procédures ne sont pas aussi simples, il ne suffit pas de demander. Dans la discussion avec l'Etat, il faut d'abord obtenir un agrément sur la programmation proposée puis les subventions sont calculées en fonction de l'effort fourni, nous sommes tenus de respecter un cahier des charges qui nous est imposé et ceci sous le contrôle direct de la Préfecture.

Pour ce qui est des NRA, il précise qu'il n'est pas question de subvention et que le coût d'installation de NRA ou PRM est programmé avec un cahier des charges respectant les indications de l'ARCEP.

Il dit que ces propositions ne sont pas inintéressantes, mais regrette d'avoir à rappeler qu'une majeure partie d'entre elles ne relève pas de la municipalité mais de la communauté d'agglomération. Il conclut en soulignant que l'endettement de la Ville est aujourd'hui inférieur de près de 10 millions à ce qu'il était au début du mandat avec des taux de fiscalité et des taux d'endettement qui sont les plus bas de la strate. Pour la cinquième année consécutive les taux de fiscalité ne changent pas. Il ne veut pas tomber dans la facilité à la veille des élections, il ne propose pas de dépenses supplémentaires et souhaite maintenir le budget d'investissement au même niveau, il assure ne pas vouloir recourir davantage à l'emprunt pour ne pas accroître la charge de la dette ce qui serait pour lui irresponsable.

Intervention de M. GRISAUD : « Je ne reviendrai pas longuement sur le contexte politique de ce budget 2013. Oui, c'est effectivement un contexte de plus en plus difficile, et j'en profite pour répondre aux conseillers de gauche qui viennent d'intervenir pour parler de « réquisition » de logements vides ou de « dynamiser l'emploi » parce que c'est leur gouvernement qui est au pouvoir, alors qu'il n'hésite pas à appliquer la loi de réquisition, et face au chômage qu'il commence par ne pas abandonner les travailleurs qui sont aujourd'hui licenciés ou menacés de l'être par des entreprises qui font des profits !

Comme je l'avais expliqué lors du dernier conseil municipal, les contraintes budgétaires qui augmentent, liées aux baisses des dotations de l'État aux collectivités locales, que ce soient aux communes ou aux départements, expliquent largement les limites budgétaires actuelles.

Je veux réaffirmer, en tant qu'élu de Lutte Ouvrière, que cette politique n'est pas nouvelle, que le gouvernement de gauche fait ici les mêmes choix que son prédécesseur de droite : il choisit de faire payer à la population les dettes de l'État, au lieu de faire payer les seuls responsables de cette crise c'est à dire les banques et les grandes entreprises. Lorsque M. le Maire parle de ceux qui « asphyxient » l'économie, et bien ce sont ces gens là, qui ont menacé l'économie mondiale d'asphyxie lors de la crise de 2008, dont je parle !

Voilà une raison politique de fond qui suffirait déjà à voter contre ce budget.

Lors du dernier conseil, M. le Maire nous a proposé de réfléchir à des alternatives d'investissement pour la commune.

Pour revenir brièvement sur les choix d'investissements :

- Je pense qu'il était possible de prévoir la construction d'un véritable centre social, à la place de celui d'Oberkirch devenu insalubre, ouvert et accessible situé autant que possible dans un lieu central. Au lieu de cela nous avons assisté à une improvisation pour caser les différentes associations en supprimant ce que pouvait avoir de convivial sur l'ancien lieu existant. Cette décision ne s'est pas prise dans la concertation, c'est le moins qu'on puisse dire.
- Autre exemple, celui des salles de réunion de la commune : la salle Chapuis insalubre a été fermée, celle de l'ancienne mairie vendue, celle des Mousseaux est dans un état limite, la salle Guégan n'a pas encore eu de travaux.
- Je pense aussi que les réfections des trop nombreux préfabriqués des écoles se font de façon bien trop lente... et que le choix de sous-traiter au privé par exemple les menus travaux de réfection ou de peinture, amène en réalité une baisse de la qualité pour les personnels et les enfants de certains locaux. Le cas de la réfection des préfabriqués de l'école Saint Exupéry en est une illustration.

Si vous parlez des économies à faire au niveau de la Ville ou comment trouver l'argent. Moi, je me suis prononcé contre la vidéo protection et bien voilà un bon poste d'économie. Je préférerais largement un peu plus d'embauche pour augmenter des emplois plutôt que des caméras de surveillance. Vous parlez de la gestion de l'eau que ça ne concerne pas la commune mais la communauté d'agglomération, vous avez dit avoir négocié une baisse des tarifs de l'eau et bien qu'est-ce qu'ils ont du se mettre dans la poche depuis des années. C'est merveilleux, c'est un très beau système. Je crois chez Véolia, ils sont très contents de cela et si on prend les entreprises qui s'occupe du traitement des déchets je pense que c'est la même chose et je le réitère ici je suis contre les délégations de service public. Je pense que la moindre des choses serait un service public de l'eau. Tout le monde sait que cela aboutirait à de réelles économies maintenant il faut une volonté politique à l'échelle de plusieurs communes mais je ne pense pas que cela n'ai jamais été dans votre programme politique.

Mais le plus choquant en réalité n'est pas là : il est dans la gestion du personnel communal.

Je le dénonce ici systématiquement, les chiffres du nombre d'employés de la mairie en situation précaire sont incroyablement élevés. Je veux ici illustrer comment les choix politiques que la majorité municipale fait, en matière de gestion du personnel, se retrouvent dans les chiffres du budget que vous nous présentez.

Voici quelques éléments pour juger de vos choix :

Rappelons que vous êtes allé jusqu'à radier de la fonction publique un agent de la commune, alors en arrêt maladie. Nouvelle illustration de cette attitude, il y a quelques mois vis à vis des jeunes sous contrats précaires travaillant dans l'animation. Visiblement vous ne supportez pas que des travailleurs défendent leurs droits collectivement, car malgré leur mobilisation et leur manifestation en ville vous n'avez jamais voulu les recevoir.

Mais plus encore c'est au quotidien que cela se voit : régulièrement ce sont des pressions, des menaces, surtout vis à vis des employés sous contrats précaires, des modifications de volume horaires, revus du jour au lendemain à la convenance de certains de vos services, sans se soucier des difficultés des personnes qui se retrouvent avec des salaires en baisse, au mépris parfois de leurs problèmes de santé.

Cette attitude se retrouve aussi vis à vis des élus de la CGT, syndicat majoritaire chez les personnels mairie. Dans les 4 pages qu'ils ont diffusées récemment, il est ainsi noté comment

vous avez été incapable de répondre à leurs questions lors du dernier CTP, à propos de la mise en place de la prime pour les personnels : il a fallu que la question soit posée lors du conseil municipal pour que vous soyez obligé de reconnaître tout simplement ce que la loi indique : qu'on ne peut pénaliser quelqu'un pour absentéisme si celui-ci est victime d'un accident du travail. Et on peut ajouter aussi le cas des grossesses pathologiques ou encore des congés maternité.

De même, un courrier a été envoyé il y a maintenant plus d'un mois par le même syndicat CGT vous demandant, comme la loi le permet, le tableau des effectifs ainsi que des informations sur les dates d'entrée à la mairie des personnels, tout simplement pour que ces élus du personnel puissent remplir leur mission et lutter contre la précarité des contrats : et bien vos services n'ont à ce jour rien transmis !

Vous n'êtes pas sans savoir, puisque le courrier qui vous a été envoyé par la CGT l'indique, qu'un recours à la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) sera fait si vous vous obstinez de nouveau à refuser d'accorder ce qui est un droit.

Je termine par rapport à tout cela pour reparler des chiffres.

Le moins qu'on puisse dire c'est qu'entre la loi de résorption de la précarité, que vous vous vantez parfois d'avoir fait voter..... »

M. le Maire : « Cela vous embête, je n'ai pas fait que la voter, je l'ai instaurée. »

M. GRISAUD : « C'est vous qui devrait être embêté parce que les chiffres que je donne, montrent que vous faites l'inverse de ce qu'il faudrait faire.

Le bilan 2012 indique que 238 personnes sont en contrat précaire contre 327 qui sont titulaires. Ce sont les chiffres que vous fournissez. Sur le budget de 2010, il était indiqué le chiffre de 352 titulaires, soit 14 de plus qu'aujourd'hui.

Quand au nombre de précaires il était de 202. Il y a donc 36 personnes en contrat précaire de plus aujourd'hui !

C'est un très beau bilan de voir qu'en 4 ans il y a d'avantages de contrats précaires en mairie.

Je pense que la manière dont vous avez de gérer les choses et de ne peut-être pas présenter tous les chiffres y compris aux élus du personnel et bien c'est peut-être pour cacher une manière de gérer le personnel et au final de faire des économies. Non seulement cela se fait au détriment de l'ouverture des services de la mairie, il y a plein de gens qui se plaignent de cela parce que la mairie n'a pas assez de plages horaires d'ouverture.

Les parents d'élèves se sont plaints à de nombreuses reprises du degré de formation des personnels qui ne peuvent pas avoir les mêmes formations lorsqu'ils sont titulaires et lorsqu'ils sont précaires et sur les taux d'encadrement dans les écoles. Cela se fait avec cette deuxième conséquence. La troisième conséquence ce sont les économies que vous réalisez là-dessus. Alors effectivement, on peut présenter après un budget et se vanter de faire des économies mais moi je dis à quel prix ! Ce sont vraiment des choses qui nous séparent fondamentalement politiquement. »

M. le Maire : « Comme vous avez été courtois, je vais être courtois. Vous avez été excessif, je vais m'efforcer de ne pas l'être pour ne pas tomber dans la caricature. Que vous disiez tout et n'importe quoi ne me gêne pas, finalement c'est mieux que de dire des choses qui sont raisonnables dans la mesure où, in fine, cela vous permettra de dire que vous remplissez, tel que vous le concevez, votre rôle. Très franchement, quand on entend ce que vous dites, quand on vous connaît, que l'on sait que vous êtes plutôt un homme de raison, on se dit qu'il y a bien quelque chose derrière cela.

Que vous ne connaissiez pas quelques dossiers de fond, je ne vous le reproche pas, que la pauvreté de votre intervention sur le débat budgétaire aboutisse à vous faire le porte-parole des excès d'un syndicat et même pas de la représentation syndicale, prêterait à sourire si le sujet ne méritait pas un peu plus de respect. Je vous rappelle que la maison des associations est aux Haies St Rémy, qu'elle existe depuis plusieurs années et est régulièrement utilisée par les

associations. Je ne vais même pas polémiquer sur le Centre Social d'Oberkirch, mais je vous signale que les salles associatives situées à l'hôtel de Ville étant ouverte jusqu'à 22h le soir je sais qu'il n'y a pas une association qui se plaigne.

A propos des salles communales devant faire l'objet de travaux de réfection, certains travaux sont en cours.

Pour ce qui est de la réfection des écoles, là pour le coup cela devient un vrai sujet, objet d'une des priorités du mandat. Il a dû vous échapper que le groupe scolaire de Mainville a été totalement réhabilité, nous avions prévu de faire exactement la même chose pour Jean Jaurès, mais les nouvelles règles de subventionnement nous ont obligé à repoussé les travaux et à étaler l'opération sur trois ans. Il indique que des réunions ont permis de tenir au courant à la fois les parents d'élèves et le corps enseignant.

A propos de la vidéo-protection, il prend note du maintien de l'opposition de M GRISAUD sur ce dossier et dit être convaincu que dans la commune c'est exactement le sentiment inverse qui prévaut chez les Draveillois.

Sur la question de l'eau et des déchets, il dit que la question s'est posée au moment de la renégociation de la délégation, mais il estime que la Ville n'a pas les moyens de reprendre le service en régie. Il signale avoir reçu la CGT sur ce dossier mais la question débattue ne concernait en rien la délégation de service public mais le maintien de la délégation de service public à la Lyonnaise des Eaux.

Il termine en disant qu'il regrette que n'ai pas été mentionnée l'augmentation de l'enveloppe allouée au budget du personnel. Il cite les chiffres suivant : 190 000€ c'est-à-dire presque 2 points de fiscalité sur le GVT, la double revalorisation du SMIC 40 000 €, la cotisation de la CNRACL à 90 000 €, soit un total de 320 000 € sans la moindre augmentation de l'imposition. Il dit également que le nombre de titulaires et de non-titulaires est effectivement en fluctuation, qu'il faut tenir compte des embauches intervenues dans le cadre des contrats d'avenir, qu'un plan de titularisation ou « CDIisation » va être étudié sur la base du texte de loi qu'il a instruit lorsqu'il était au gouvernement.

Enfin, il s'étonne de ce qui a été dit à propos de l'ouverture des services alors que la Mairie vient d'être ré-ouverte le mercredi après-midi.

M. CHEVALIER, je vous donne la parole et vous aurez une réponse de M. MONFRAY.

Intervention de M. CHEVALIER : « Je voulais dire que ce que M. le Maire a fait, il est à la limite des troubles obsessionnels en disant toujours du mal, de nous, socialistes, le procès constant en amateurisme de gestion des collectivités locales : on ne sait pas gérer, on est des voyous. Vous savez, cela n'impressionne plus personne. Pour information, la Ville la mieux gérée du Département c'est la Ville de Brétigny, commune de gauche. C'était pour vous mettre tous d'accord, je vais répondre au Maire parce qu'il s'est livré à un exercice pendant $\frac{3}{4}$ d'heure, il a fait son monologue en nous disant que nous socialistes étions les méchants et que la droite était forcément les gentils.

Donc sur la politique nationale, le gouvernement a fait le choix du sérieux budgétaire. La droite nous a laissé une ardoise de 600 milliards. Voilà.

Sur la gestion du Département, la désinformation à laquelle se livre la majorité municipale en disant que le Département est en cessation de paiement. J'ai un article du journal « le Parisien », effectivement qui a baissé la perspective le double A négatif mais qui parle de gestion positive. Là, M. le Maire, nous fait encore un numéro de claquettes et de mensonges. S'il a parlé de perspectives négatives c'est en raison des garanties d'emprunt sur le futur stade de rugby mais la gestion est positive mais cela il ne le dit pas, il nous parle de cessation de paiement, de manque d'argent etc... Pourquoi tout cela ? Parce que le Département a fait des choix pour les contrats territoriaux, il a posé des critères en faveur des publics prioritaires. Voilà c'est ça le critère.

Sur les crèches, on va rigoler parce que là j'ai les chiffres. Il faut savoir que quand on fait des demandes, en tant que conseiller municipal, alors que le Code Général des Collectivités

Territoriales nous dit que nous avons un droit à l'information, j'ai demandé à M. MONFRAY, j'ai envoyé deux mails, pour lui demander des données sur la réalité budgétaire de la commune, à l'heure actuelle je ne les ai toujours pas. Comment cela se fait-il ? Après on va me dire que l'opposition ne participe pas aux changements de la commune. Mais vous êtes bien gentil, à un moment vous ne nous invitez pas, moi je suis à la commission des sports, je vote les subventions et les contrats d'objectifs sportifs, il y a le gala des sports et je ne suis pas invité. Vous trouvez cela normal !

M. BARRANCO : « Cela n'a rien à voir. »

M. CHEVALIER : « Ecoute Patrick, j'ai beaucoup d'estime pour toi mais à un moment il faut dire les choses, je ne suis pas invité au gala des sportifs. Je suis à la commission des sports la moindre des choses serait que l'on m'y invite.

Pour revenir sur les crèches, j'ai les chiffres, la municipalité dit : oui, sur le secteur « petite enfance », le Département ne nous donne pas les sous etc... Mais depuis 1998, depuis l'avènement des socialistes au Département, vous avez reçu des sous, qu'est-ce que vous en avez fait ? Avez-vous créé des places de crèches nouvelles?

Réponse collégiale : « Oui »

M. CHEVALIER : « alors expliquez moi 2010 : 330 demandes pour 71 places, 2011 : 330 demandes pour 71 places, 2012 : 330 demandes pour 71 places. »

M. PRIVAT : « Plus on crée de places, plus on a de demandes, je peux vous le prouver quand vous le voulez. On a plus de 200 places en crèche. On a créé la crèche rue du marais, on a fait une nouvelle crèche aux Bergeries. Tout le monde le voit, sauf vous. »

M. CHEVALIER : « Je suis natif de cette ville et je la connais mieux que vous, je sais comment elle a évolué et pas dans le bon sens, à mon goût. Sur la vidéoprotection, on n'a jamais été contre, on demande simplement que les caméras soient placées pour la sécurité des biens et des personnes et non pour des visées électoralistes. On demande à ce qu'elles soient placées dans les lieux criminogènes. »

M. PRIVAT : « On ne surveille pas les gens, on les protège. On le fait en accord avec la Préfecture et le commissariat. On a choisi les emplacements en concertation avec le commissariat comme le prévoient les textes. »

M. CHEVALIER : « Je sais très bien qu'il y a une commission départementale qui fixe les choses, arrêtez de me prendre pour un je ne sais quoi. »

M. CHEVALIER : « Je vais revenir sur le budget, je ne me laisse pas impressionner par la logorrhée de M. le Maire qui fait de la désinformation à longueur de journée en disant que les socialistes sont les méchants et l'UMP forcément les meilleurs. On les a vus pendant 12 ans au pouvoir et là on hérite de leur ardoise. Nous allons gérer le déficit et le réduire. J'espère que M. le Maire déclarera son patrimoine en habitant rue de la Pompe et en se prenant pour un draveillois, j'aimerais bien voir cela.

En ce qui concerne les orientations budgétaires, on arrive à la fin d'une époque, pourquoi ? Parce que la logique qui voulait que l'on autofinancât les investissements sans emprunter, c'est fini, il n'y a plus de biens dans le patrimoine, ils ont été dilapidés et cela reviendra plus cher à la commune de reconstruire ce patrimoine. La capacité d'autofinancement depuis 2010, date depuis laquelle je siége, fond comme neige au soleil. Elle était de 11 millions en 2010, elle passe à 5,2 millions en 2012 pour un prévisionnel de 4,7 millions en 2013 entraînant de facto une baisse dans les reports surtout au chapitre 2.

Troisième constat, il y a un niveau de dépense élevé en matière de dépense d'équipements. Sur une mandature, c'est à peu près 45 millions d'euros, en moyenne c'est 6 à 7 millions par an, là

en 2013 c'est 8 millions.

Hors produit de cession, la taxe d'aménagement qui est l'ancienne taxe locale d'équipement qui était de 300 000 € en 2012, s'élève à 180 000 € pour 2013 et le FCTVA qui était de 1 090 000 € en 2012, s'élève à 850 000 €. En conséquence des ces constats, si l'on continue à suivre ces orientations budgétaires pour tenir l'équilibre budgétaire réglementaire, il faudra pour les années futures soit réduire de façon importante les investissements dès 2014, soit augmenter de façon conséquente les recettes fiscales, soit baisser les dépenses de fonctionnement ce qui me paraît impensable et peu réaliste vu la diminution importante des interventions publiques et le caractère incompressible de près de 80% des dépenses de fonctionnement. A ce rythme, le budget de la commune se retrouvera avec un risque d'autofinancement négatif.

Sur le fonds, permettez-moi de vous dire que le budget électoraliste 2013, n'en déplaise à certain puisque c'est clairement démontré, est un budget sans ambition et là je rejoins un peu Anne JOURNAL et M. BONSIGNORE. C'est un budget sans ambition qui est réduit au minimum du minimum, beaucoup de saupoudrage mais très peu de mesures concrètes.

Pour moi, le fromage blanc à 0% d'augmentation de fiscalité est sans saveur.

Hormis les dépenses d'équipements pour le scolaire, le sport et la rénovation des bâtiments publics communaux qui répondent à une réelle demande et les dépenses pour une stratégie électoraliste qui ne trompe plus personne ; rien une fois encore n'est programmé, comme je vous l'ai dit à divers conseils municipaux, rien n'est programmé pour une démarche éco-volontaire responsable de la part de la commune, permettant de contenir l'augmentation à long terme de certaines dépenses de fonctionnement (fluides, carburants, énergies...). Rien n'est fait pour la sobriété énergétique c'est-à-dire par exemple pour l'éclairage public »

M. PRIVAT : « Oh ! Si, monsieur. Pour l'éclairage public, on est en train de mettre en place un dispositif qui diminue la lumière à partir de 22 h afin de faire des économies. »

M. CHEVALIER : « Faudrait-il nous le mentionner. Faudrait-il nous donner l'information quand on la demande.

Encore une fois rien n'est programmé pour le développement économique et pour l'emploi local, et là je rejoins mes camarades de gauche. En période d'augmentation du chômage, on aurait pu délocaliser et mettre une antenne de la maison de l'emploi dans les quartiers dits prioritaires. Je pense qu'au-delà du symbolique, cela aurait été une action très concrète. Rien n'est programmé sur le plan économique, sur les aides à l'immobilier d'entreprises, les garanties d'emprunt, les exonérations fiscales pour faire venir et inciter les entreprises à s'installer sur notre territoire. Aucune mesure forte pour l'insertion professionnelle, j'étais à cette fameuse réunion aux Bergeries, M. le Maire a parlé de caméras supplémentaires, d'agents de médiation. Ok pour le volet répressif, j'entends bien que les locataires de Bergeries rencontrent des problèmes, je ne le nie pas mais quand j'entends : la « bac » qui va tourner plus souvent, des caméras etc ...

M. PRIVAT : « A la fin, vous étiez là ! »

M. CHEVALIER : « Non, pas à la fin. Arrêtez de dire à la fin, je suis arrivé et j'ai laissé la place aux personnes âgées. Donc, j'ai entendu parler d'une caméra financée par le bailleur, des agents de médiation, je ne suis pas contre. Mais rien pour l'insertion professionnelle des jeunes, « délinquants » des Bergeries, qui fument soi-disant des stupéfiants, qui gênent les locataires. Si on faisait plus pour eux en matière d'emploi, si on avait quelque chose pour eux vous croyez qu'ils seraient là. Donnez-moi le taux de chômage pour le quartier des Bergeries. »

Mme DE YOUNGMEISTER : « Je ne l'ai pas amené ce soir mais je peux vous le communiquer quand vous voulez. Je vous signale quand même que lorsque l'on fait des permanences aux Bergeries, personne ne vient. Ne dites pas que l'on fait rien pour les jeunes aux Bergeries parce qu'à la mission locale, ils font tout ce qui est possible, ils font même des sessions, des forums. On fait tout ce que l'on peut. Quand je vais aux Mazières, ça se passe très bien, je vois des jeunes, des moins jeunes et aux Bergeries pourquoi cela ne marche pas, expliquez-moi ? Je serais curieuse de savoir, j'ai fait des permanences aux Bergeries et personne ne venait. Que vous disiez cela sur l'emploi me gêne vis-à-vis du personnel qui se donne à fond, croyez moi ce

n'est pas drôle tous les jours quand vous avez des gens qui vous menacent. Et moi ces employés là, je les défendrai toujours. »

M. CHEVALIER : « Mme DE YOUNGMEISTER, j'ai un infini respect pour vous. Ce n'est pas vous que j'attaque, je sais que vous faites un travail à la maison de l'emploi qui est ce qu'il est. J'estime que la majorité municipale devrait être plus offensive en matière d'emploi dans ces quartiers qui cumulent pas mal de handicaps. Parmi ces jeunes, beaucoup ont des bac +4 et ne trouvent pas d'emplois. Que fait-on pour ces jeunes à Draveil ? Lors de cette fameuse réunion, je n'ai entendu qu'un volet préventif et répressif de la délinquance, je demande qu'un volet insertion professionnelle soit mis en place. »

M. PRIVAT fait remarquer qu'il s'agit d'une compétence communautaire.

M. CHEVALIER : « Effectivement, c'est une compétence communautaire mais la commune peut impulser. Alors n'essayez de me faire un procès comme quoi je suis un ignorant et que je ne connais pas le partage des compétences. Sur la jeunesse et la santé, c'est quoi le bilan de la municipalité...? 11,4 % dédiés pour le sport, la politique ville et la jeunesse en 2012. Vous pensez honnêtement que cela est suffisant. Je parle de la commune, arrêtez d'essayer de faire croire M. PRIVAT que je parle d'autres choses. Je parle de la commune.

Sur la santé et la jeunesse, pour moi c'est le vide sidéral. La Ville pourrait bénéficier des crédits de fonds d'aide à la qualité des soins de ville mais elle ne fait rien en matière de santé, de maisons de garde médicale, de centre de santé, là vous n'allez pas me dire que c'est l'agglomération. Ce n'est pas le petit cabinet médical qui va empêcher les engorgements à l'hôpital de Villeneuve Saint Georges ou d'Evry ou de Juvisy pour la « bobologie ». Qu'est-ce que vous faites en matière de santé ? Rien. A part, la gesticulation solidaire avec le personnel hospitalier de Joffredupuytren. »

M. MONFRAY : « Ce qui est clair c'est que le Département se désengage, c'est une certitude, les subventions disparaissent. C'est un fait et cela nous pose un problème de trésorerie. »

M. CHEVALIER : « seulement sur les compétences non-obligatoires. »

M. MONFRAY : « En ce qui concerne votre email, les réponses à vos questions sont page 3 du budget 2013, ce sont les ratios qui sont indiqués, les ratios 1 à 11. »

M. CHEVALIER : « Est-ce que j'ai la mesure de l'effort fiscal ? »

M. MONFRAY : « Ce sont les ratios qui sont donnés à partir du Budget. En ce qui concerne les crèches, il est clair qu'on a construit depuis 1998 des places en crèche, vous ne pouvez pas le nier ! Qu'il y ait toujours des demandes c'est normal puisqu'il y a toujours des besoins. Mais vous ne pouvez pas dire que l'on n'a pas créé de places.

En ce qui concerne la vidéoprotection, on vous a déjà répondu, c'est le commissariat qui s'en occupe.

En ce qui concerne le patrimoine, on a cédé des surfaces qui étaient inutiles comme la maison rue Granger, par exemple. C'est normal de réduire le patrimoine parce qu'il coûte et la bonne gestion a été de réduire le patrimoine et d'éviter d'emprunter mais on ne s'est pas séparé de biens indispensables à la commune et on n'a pas besoin de les racheter.

En ce qui concerne l'évolution de l'équipement, on n'a pas besoin d'avoir des sommes parfaitement identiques d'une année sur l'autre. Globalement, on a 17,7 millions comme l'an dernier, il n'y a ni augmentation, ni baisse.

Quand vous me parlez de l'investissement au-delà de 2014, je suis d'accord avec vous, il y aura des problèmes d'autofinancement et cela sera général pour toutes les communes. A Draveil, jusqu'à aujourd'hui, on n'a pas eu ce problème parce qu'on a bien géré.

Vous me parlez de budget 2013 sans ambition mais électoraliste, alors je voudrais bien savoir soit il est électoraliste et on en fait trop, soit il est à minima mais cela ne peut pas être les deux à

la fois.

Pour finir, en ce qui concerne les économies d'énergie, on travaille dessus mais c'est un travail de longue haleine, c'est considérable d'isoler tous les bâtiments mais on y travaille.

Et pour finir tout ce qui concerne l'emploi n'est pas de la compétence de la commune, donc je ne vous répondrai pas. »

Mme SOROLLA précise que pour les mêmes raisons que lors du vote du compte administratif, elle votera contre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 29 POUR

6 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

APPROUVE le budget primitif 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses dont le détail par chapitre est annexé à la présente délibération comme suit :

- section de fonctionnement : 32 970 752.98 €
- section d'investissement : 17 197 678.52 €
- total général : 50 168 431.50 €

M. GRISAUD ne pas participe pas au vote du budget par chapitre comptabilisé en abstention.

M. BONSIGNORE refuse de voter certains chapitres comptabilisés en abstention.

Mme SOROLLA vote contre.

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>VOTES</i>
<u>Investissement</u>			
Chapitre 20 immobilisations incorporelles (sauf 204)	301 776,00 €		Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 21 immobilisations corporelles	8 296 571,00 €		Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 23 immobilisations en cours	20 000,00 €		Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées	2 561 325,53 €		Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 27 autres immobilisations financières		15 244,00 €	Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 13 subventions d'investissement		1 729 904,20 €	Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme

			JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées		2 638 455,02 €	Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserve (hors 1068)		1 030 000,00 €	Par 30 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD, 3 Contre : Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
dotation complémentaire au compte 1068		1 000 000,00 €	Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 23 immobilisation en cours			
Chapitre 024 produits des cessions		0,00 €	
Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement		4 092 505,46 €	Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 040 opérations d'ordre entre section	59 350,00 €	732 913,85 €	Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 041 opérations patrimoniales			
<u>Sous-total investissement avant restes à réaliser</u>	<u>11 239 022,53 €</u>	<u>11 239 022,53 €</u>	Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Restes à réaliser	2 196 926,89 €	4 324 952,43 €	Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Solde d'exécution 2012 (001)	3 761 729,10 €		Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Excédent de fonctionnement viré en investissement (1068)		1 633 703,56 €	Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
<u>Total investissement</u>	<u>17 197 678,52 €</u>	<u>17 197 678,52 €</u>	Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Fonctionnement			

Chapitre 011 charges à caractère général	7 205 454,00 €		Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés	19 082 350,00 €		Par 32 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD 1 CONTRE : Mme SOROLLA
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	1 248 410,00 €		Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 66 charges financières	579 119,67 €		Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 67 charges exceptionnelles	30 000,00 €		Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 68 dotations aux provisions			
Chapitre 023 virement de la section de fonctionnement	4 092 505,46 €		Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 042 opérations d'ordre entre section	732 913,85 €	59 350,00 €	Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes		3 154 653,00 €	Par 30 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 73 impôts et taxes		15 899 742,94 €	Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 74 dotations et participations		10 521 201,10 €	Par 30 POUR 3 Abstentions : Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. GRISAUD 2 Contre : M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 75 autres produits de gestion courante		183 110,00 €	Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme

			JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 76 produits financiers			
Chapitre 013 atténuation de charges		500 000,00 €	Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 77 produits exceptionnels		85 991,72 €	Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Résultat reporté 2012 (002)		2 566 704,22 €	Par 29 POUR 1 Abstention : M. BONSIGNORE, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
<i>Sous-total fonctionnement</i>	<u>32 970 752,98 €</u>	<u>32 970 752,98 €</u>	Par 29 POUR 6 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Total	50 168 431,50 €	50 168 431,50 €	Par 29 POUR 6 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

DELIBERATION N°13 04 016 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. GRISAUD dit être dans l'attente de réponse à des demandes de subventions pour des voyages scolaires proposés dans les collèges. Il évoque la problématique du transfert du coût des accompagnants, par les organismes de voyage, sur la tarification faite aux familles. Il rappelle que le Conseil Général donne environ 20 € par élève ce qui est insuffisant, l'idée serait de faire un geste pour que les familles ne soient pas impactées davantage que par le coût réel du voyage.

Mme DE RUIDIAZ répond que le dossier est à l'étude, il a d'ailleurs été évoqué récemment en commission scolaire. Elle rappelle que la Ville participe au voyage en Roumanie en versant une subvention à l'association Paltinoasa.

M. GRISAUD constate que la FCPE n'a pas déposé de demande de subvention pour la deuxième année consécutive. Il demande que l'association puisse encore faire une demande de subvention si elle parvient à régler son problème d'organisation à l'échelle de la commune.

M. le Maire donne son accord

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL ne participe pas au vote de l'Amicale Cartophile et Numismatique et de l'Association Transaide, M. BONSIGNORE ne participe pas au vote de l'Association du Yacht Club de Draveil, M. BARRANCO ne participe pas au vote de l'Association Sportive des Bergeries, M. PHILIPPE ne participe pas au vote concernant le SCD Aïkido.

DECIDE d'attribuer aux associations une subvention pour l'exercice 2013, dont la liste est

annexée au budget primitif (B1.6)

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.6

B1.6 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

(article L. 2313 du CGCT)

Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT				
		subventions attribuées selon les conditions fixées dans la convention : délibération n°08 12 154 du 18/12/2008		
subvention annuelle de fonctionnement	Gestion et encadrement d'activités sportives	Sporting Club de Draveil Omnisports - dont contrat d'objectifs : 27 250 €	association loi du 1er juillet 2001	182 650 €
"	Aides et services aux agents municipaux- sorties- billetterie	Amicale de Personnel	"	46 400 €
"	Développement école foot - Amélioration encadrement des jeunes - Classes foot Delacroix - Opération foot dans quartiers -Tournois	Draveil Football Club -dont contrat d'objectif : 5 000 €	"	36 000 €
"	Aménagement, fonctionnement - Renforcement équipe salariée	Tétine et Doudou - crèche parentale	"	22 000 €
"	Organise des stages de natation, compétition	Entente des Nageurs de Draveil- dont contrat d'objectif: 2 500 €	"	15 500 €
"	Atelier musique – projets avec lycées – atelier musique – organisation événementiels – initiation ingénieur son	Association derrière les fagots		8 500 €
"	Loto - Echanges scolaires - Expos - Fête du vin Oberkirch - Manifestations locales	Les Amis des Jumelages	"	7 000 €
"	Compétition - Stage	Société Nautique de la Haute Seine -dont contrat d'objectif : 1 800 €	"	6 800 €
"	Découverte du tennis - initiation	Cercle Tennistique de Draveil -dont contrat d'objectif: 2 000 €	"	6 600 €
"	Apprentissage - compétitions - stage	Yacht Club de Draveil -dont contrat d'objectifs : 350 €	"	6 450 €
"	Aide au maraîchage - Formation élus et responsable administratifs - Radio rurale - Centre optométrie - Aide à coopérative scolaire	Trans Aide Draveil	"	5 000 €
"	Stage - Organisation de courses de vélo - compétition	Vélo Club de Draveil	"	4 200 €
"	Tournoi - compétition - entraînement	Association Sportive des Bergeries	"	3 500 €
"	Développement du club, Tournois, initiation dans les collèges	Bridge Club de Draveil	"	3 500 €
"	Exposition	Atelier 91	"	2 500 €
"	Compétition - Stage - Initiation	Judo Club de Draveil -dont contrat d'objectif : 1 100 €	"	2 300 €
"	Avocats - Actions préventives	Enfance et Partage	"	2 000 €
"	Maintien emploi pianiste, Stages de formation vocale	A Contretemps	"	2 000 €
"	Organisation concours, dotations, Alevinage annuel, Entretien local et matériels.	AAPPMA Entente des Pêcheurs de Draveil	"	2 000 €
"	Projet atelier pour jeunes collégiens	Le Secours Catholique	"	2 000 €
"		Lions Club Draveil Sénart	"	2 000 €

"		pétanques et loisirs des bergeries	"	2 000 €
"		Association Draveilloise internationale pour les voyages et échanges	"	1 500 €
"	Achat matériel – Déplacement dans la France entière pour des concours	La Vaillante - Section Majorettes	"	1 500 €
"	Aide aux voyages, rachat de jeux	Association des Parents d'Elèves Notre-Dame	"	1 500 €
"		Sortir se divertir	"	1 500 €
"	Rassemblement de plusieurs groupes folkloriques	Association Franco-Portugaise (Section Folklore)	"	1 500 €
"	compétition	Cyclo Club Draveillois	"	1 200 €
"	Amélioration cadre de vie	Amicale des Locataires des Bergeries	"	1 200 €
"		APEAD	"	1 000 €
"	Projet spectacle	Ecole du Cirque Draveilloise	"	1 000 €
"	achat et réparation matériel musique et partitions	La Vaillante - Section musique	"	1 000 €
"	Loto, Expo, accueil jeunes roumains	Paltinoasa	"	1 000 €
"	Cours de break, spectacles hip-hop spectacle anti-gravité et participation Festival des Arts	Break Team	"	1 000 €
"	Cours de danse, animations culturelles et participation à la fête des associations	Swing and Valse	"	1 000 €
"	Croisière art contemporain - Expo Château Villiers et TDC	Art-Essonne	"	1 000 €
"	Expo vente au bénéfice des enfants malades pour achat matériel	L'Atelier des Mains d'Argent	"	1 000 €
"	Permanences et participation aux commémorations draveilloises	Comité du Souvenir Français de Draveil	"	1 000 €
"		Amicale locataires de Villiers	"	1 000 €
"	animation bibliothèque- concours poésie et nouvelle	les amis du livre	"	850 €
"	concert	Les Chœurs Mélés	"	800 €
"		Ecole du chat libre	"	800 €
"	Poursuite activité - Achats matériaux - Expos	Club de Modélisme Draveillois	"	600 €
"	Récupération Anciennes Photos de Draveil	Image Mémoire Draveilloise	"	600 €
"		Le pied en coulisse	"	600 €
"		Interdépendance Protection Animale	"	600 €
"	achat matériel- formation dans institutions parisiennes	Agate	"	500 €
"	fête des plantes- restauration de l'allée des arbres	Amis du château de Villiers	"	500 €
"	Accompagnement des malades et activités diverses	Les Amis des petits frères des pauvres de Draveil	"	500 €
"	Aménagement, entretien des cabanons	Ligue Française de Coin de Terre	"	500 €
"	Bal de la police, Arbre de Noël des enfants, sorties culturelles.	Amicale Police de Draveil / Montgeron	"	500 €
"	Collecte de bouchons, aide aux handicapés et achat de fauteuils roulants	un bouchon un espoir	"	500 €
"	compétition inter - collège	Association Sportive Collège Delacroix	"	500 €
"	compétition inter - collège	Association Sportive Collège Daudet	"	500 €
"	Conférences et ateliers d'oenologie	Université du Temps Libre	"	500 €
"	Encadrer, organiser, les activités sportives	Les Petits Musclés	"	500 €
"	Organisation concours.	Team Draveil Sensas	"	500 €
"	Organisation Cross scolaire - UNSS entraînement- courses	Association Sportive Notre-Dame	"	500 €

"	Regrouper des jeunes personnes pour promouvoir leurs sens civique et leur esprit de dévouement	Jeunes Sapeurs Pompiers Draveil/Vigneux	"	500 €
"	Rencontres autres L-P, Récompenses tournois	Association Sportive Lycée Professionnel Nadar	"	500 €
"	Théâtre	Les mots dits	"	500 €
"	Travaux et entretien des jardins	Les Enclos Fleuris	"	500 €
"		rand scouts et rand guide de Draveil	"	500 €
"		office du tourisme de l'Essonne	"	500 €
"		Draveil Patchwork	"	500 €
"		Les draveillois de Montmartre	"	500 €
"	Organisation concours - Compétitions	Pêche Mouche 91	"	400 €
"	Apprentissage L.S.F.	Association des Sourds de l'Arrondissement d'Evry	"	400 €
"	Découverte de la nature et protection de l'environnement et aide à la réalisation de projets de groupes	Eclaireuses et Eclaireurs de France	"	400 €
"	Enseignement d'étude de construction	Meca Sport Enseignement	"	400 €
"	Manifestation annuelle fête des associations	Cercle Philatélique de Draveil	"	400 €
"	Manifestations	Amicale Cartophile et Numismatique	"	400 €
"		Les amis de Didie	"	350 €
"	Réunions ouvertes aux parents et futurs parents	La Leche League	"	300 €
"		Très d'union	"	300 €
"	Aide financière aux coopératives pour projets, Visites écoles.	Délégation Départementale de l'Education Nationale	"	280 €
"		société nationale entraide et médaillés militaire	"	250 €
"		prévention routière	"	250 €
"	Participation cérémonies commémoratives	Union Nationale des Combattants Section Draveil	"	250 €
"	Permanences et participation aux commémorations draveilloises	Association d'Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre, Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc	"	250 €
"	Réunions statutaires, visites des malades, distribution de colis et présentation de l'ordre national de la légion d'honneur aux écoles	Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur	"	250 €
"		Comité d'entente des associations d'anciens combattants victimes de guerre	"	250 €
"		FNACA	"	250 €
"		Fédération de l'Essonne du secours populaire français	"	150 €
"		Société d'histoire de Draveil et de Vigneux	"	150 €
			TOTAL	411 330 €
PERSONNE DE DROIT PUBLIC Etablissements Publics				
			C.C.A.S de Draveil	220 000 €

DELIBERATION N° 13 04 017 : RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES D'ILE DE FRANCE ET DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2012

M. le Maire souligne combien sur ce tableau, la cartographie de la ville peut avoir des incidences en terme financier sur les activités qui sont subventionnées. Il dit avoir attiré l'attention du Préfet pour lui demander de l'informer, très en amont, de toutes les modifications pouvant intervenir en politique de la ville. Il ajoute que le Conseil Général dans la situation actuelle est tout à fait

susceptible de revenir sur une partie des subventions ce qui serait problématique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Par 34 POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA

APPROUVE le rapport annexé à la présente délibération conformément aux articles L 2531-12 et L1111-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

montants 2012	
Fsidf 1 319 385 €	DSU 802 868 €

Jeunesse animation

Café culture		40%	92 102	40%	92 102
Maison de quartier Mazières	ZUS	70%	325 178	30%	139 362
Pole Villiers- Danton		70%	183 985	30%	78 851
Subventions associations sportives		40%	108 440	20%	54 220
Gymnase Mazières	ZUS	50%	16 309	40%	13 047
Gymnase Mainville		50%	50 245	40%	40 196
Gymnase COSEC		50%	77 847	40%	62 278
Gymnase Citadelle		60%	45 012	30%	22 506
sous total jeunesse animation			899 118		502 561

Enfance

Etudes dirigées		40%	29 586	35%	25 888
APS Bergeries		40%	14 664	35%	12 831
halte Mazières	ZUS	15%	35 119	15%	35 119
APS Mazières		40%	20 071	35%	17 562
Restauration scolaire Mazières- Bergeries		50%	91 189	30%	54 713
sous total enfance			190 692		146 176

Social

CCAS		20%	22 200	20%	22 200
CLE		60%	196 372	40%	130 915
centre de santé (orthophonie)		50%	18 289	50%	18 289
sous total social			236 861		171 404

total			1 326 671		820 141
--------------	--	--	------------------	--	----------------

DELIBERATION N°13 04 018 : POLITIQUE FONCIERE 2012

M. le Maire fait remarquer pour répondre à une nouvelle polémique qu'il s'agit simplement d'une délibération qui reprend les délibérations précédentes, et fait le constat d'une politique assez équilibrée entre acquisitions et cessions. Il invite chacun à suivre les délibérations du conseil municipal plutôt que de tomber dans l'outrance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2012.

DELIBERATION N° 13 04 019 : PLAN LOCAL URBANISME : APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 34 POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA

APPROUVE la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Draveil tel qu'il est annexé à la présente délibération (règlement de la zone N et plan de zonage) ;

DIT que la présente délibération fera l'objet des modalités de publicité suivantes :

- un affichage en Mairie pendant un mois,
- mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département conformément à l'article R. 123-25 du Code de l'urbanisme,
- une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIT que, conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme, la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Draveil approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie service urbanisme – centre administratif – cour Chapuis 97 bis boulevard Henri Barbusse 91210 Draveil aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme, ainsi qu'à la Préfecture de l'Essonne.

DIT que le rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur sont tenus depuis leur arrivée à la disposition du public à la mairie service urbanisme – centre administratif – cour Chapuis 97 bis boulevard Henri Barbusse 91210 Draveil aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme.

DIT que conformément à l'article L.123-12 du code de l'urbanisme, la présente délibération et les dispositions engendrées par la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Draveil seront exécutoires :

- un mois après sa réception par le monsieur le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Draveil, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

DIT que la présente délibération et la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Draveil seront transmises pour information aux personnes publiques associées et consultées.

DELIBERATION N° 13 04 020 : CESSION DU LOT B DE LA PARCELLE CADASTREE AO 215 SISE 10 ALLEE DES MOURETTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la vente à Monsieur et Madame CHANTELAT, demeurant au 8, allée des Mourettes à Draveil – 91210, du lot B de la parcelle cadastrée AO 215, d'une superficie d'environ 250 m², au prix de 36 500,00 euros HT, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer tous actes à intervenir qui matérialiseront cette cession (promesse de vente et vente), **PRECISE** que les frais de notaire, les frais de mise en place de la clôture et les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur, **DIT** que cette cession sera constatée par acte notarié, **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié y afférent.

DELIBERATION N°13 04 021 : ACQUISITION DE PARCELLE S DE VOIRIES BD17 SISE 4 RUE DES SABLIERES,BD59 SISE RUE DES GRAVIERS, BD62 SISE 6 RUE DES GRAVIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 34 POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA

DONNE un avis favorable pour l'acquisition au prix de 479,29 euros des parcelles cadastrées BD 17, d'une superficie de 247 m², sise 4 rue des Sablières, BD 59, d'une superficie de 91 m²,

sise rue des Graviers, et BD 62, d'une superficie de 21 m², sise 6 rue des Graviers. **DECIDE** de classer ces parcelles dans le Domaine public routier. **PRECISE** que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer tous actes afférents à la matérialisation de cette cession, notamment la promesse et l'acte authentique de vente. **DIT** que l'acquisition sera constatée par acte notarié. **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié y afférent.

DELIBERATION N°13 04 022 : ACQUISITION DE PARCELLE S DE VOIRIES AT531 SISE 9 RUE BOILEAU ET AT545 SISE AVENUE EUGENE DELACROIX ET RUE CORNEILLE

M. BONSIGNORE demande pourquoi ces parcelles sont rétrocédées.

Mme BOUBY répond que la Ville a demandé la rétrocession de ces parcelles car les rues étant étroites, il est important d'arrondir l'angle de la rue afin de dégager la vision des gens qui sortent pour rejoindre la rue Eugène Delacroix.

M. BONSIGNORE demande pourquoi cela n'a pas été prévu lors de l'instruction du dossier.

Mme BOUBY dit qu'il était prévu, lors de la signature de la vente du terrain, qu'après construction, la Ville récupérerait ces parcelles dans le cadre d'une division spécifique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 32 POUR

3 Abstentions : M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

DONNE un avis favorable pour l'acquisition pour 1 euro symbolique des parcelles cadastrées AT 531, sise 9 rue Boileau, d'une superficie de 308 m², et AT 545, sise avenue Eugène Delacroix et rue Corneille d'une superficie de 294 m². **DECIDE** de classer ces parcelles dans le Domaine public routier communal. **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer tous actes afférents à la matérialisation de cette cession, notamment la promesse et l'acte authentique de vente. **DIT** que l'acquisition sera constatée par acte notarié. **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié y afférent.

DELIBERATION N°13 04 023 : ACQUISITION DE PARCELLE S DE VOIRIES AT546 SISE AVENUE EUGENE DELACROIX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 32 POUR

3 Abstentions : M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

DONNE un avis favorable pour l'acquisition pour 1 euro symbolique de la parcelle cadastrée AT 546, sise avenue Eugène Delacroix d'une superficie de 35 m². **DECIDE** de classer cette parcelle dans le Domaine public routier communal. **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer tous actes afférents à la matérialisation de cette cession, notamment la promesse et l'acte authentique de vente. **DIT** que l'acquisition sera constatée par acte notarié. **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié y afférent.

DELIBERATION N°13 04 024 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE AH 718 SISE 5 AVENUE DES PRES PIERRE AU SYAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 34 POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA

APPROUVE le projet de convention ayant pour objet de fixer les modalités de la mise à disposition par la Commune au SyAGE d'une emprise de la parcelle cadastrée AH718, sise 5 avenue des Prés Pierre, pendant la durée des travaux de création d'un bassin paysager de stockage et d'infiltration des eaux pluviales. Ladite parcelle appartenant à la Commune a une superficie de 6294 m² environ, et est actuellement en cours de division. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer ladite convention de mise à disposition, et tout acte y afférent pour la création du bassin paysager de stockage et d'infiltration des eaux pluviales.

DELIBERATION N° 13 04 025 : AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LA PARCELLE CADASTREE AW 240 SISE 23 RUE SAINTE ANNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 33 POUR

2 Abstentions : M. CHEVALIER, Mme SOROLLA

APPROUVE le projet de salle polyvalente dans l'école de Champrosay, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de permis de construire et les permis de construire modificatifs éventuels pour la construction d'un bâtiment dans l'enceinte de l'école de Champrosay, sise 23 rue Sainte Anne, parcelle cadastrée AW 240.

DELIBERATION N°13 04 026 : REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

M le Maire évoque l'avis défavorable donné par les Villes de Montgeron, Vigneux et Draveil lors du conseil communautaire et invite le conseil municipal à faire de même.

Il explique que le schéma départemental impose à Vigneux la création d'un nombre de places important sans tenir compte que les propositions de la Ville aient été refusées par la Préfecture. Il dit que la Ville de Vigneux se voit imposer cette réalisation alors que dans un même temps on lui refuse la possibilité d'utiliser une grande partie des terrains disponibles. Par ailleurs, il dit que la Ville de Montgeron a eu un différend avec l'Etat quant à la qualification de son aire d'accueil en aire communautaire alors que l'aire sera gérée par la communauté d'agglomération et présente une évolution de 20 à 40 places.

De plus, ont été considérés le manque de concertation avec les communes, l'absence de précisions sur les extensions progressives de la durée de scolarisation des enfants sur ces aires de passage, l'incapacité de céder gratuitement des terrains aux collectivités en contre partie d'autorisation d'urbanisme de la part de l'Etat.

M. GRISAUD rappelle avoir évoqué ce sujet au conseil municipal dès 2009 et fait remarquer que ce dossier est régulièrement relancé sans avancées particulières. Aussi, il demande si Draveil a envisagé un lieu pour créer une aire de passage et si c'est faisable tout simplement. Il admet que cela est compliqué dans la mesure où le Département voit sa population s'accroître, un foncier devenir de plus en plus cher mais si chaque commune se renvoie la balle en disant : nous n'avons pas la place ce n'est pas possible etc... Puis il repose sa question « est-ce que l'on a sur Draveil la possibilité de prévoir un endroit pour réaliser ce schéma ? »

M. le Maire répond par la négative et rappelle qu'il y avait des disponibilités foncières sur la ville de Vigneux et quelques unes sur la ville de Montgeron, qu'une convention a été signée et que des espaces ont été acquis. Ainsi la communauté s'est engagée financièrement avec un fonds de concours pris sur la part de la Ville de Draveil pour que le contingent de places imposé à Draveil soit intégré dans le contingent d'une autre ville. Puis, de nouvelles exigences édictées par le Préfet ont invalidé les terrains acquis pour cette réalisation. D'autres terrains ont été proposés depuis et ils ont été refusés les uns après les autres. Il a donc été demandé au Préfet d'engager une nouvelle discussion avec la communauté. Il précise qu'il n'y a pas de désaccord sur ce dossier au sein de la communauté et que le seul différend est celui qui subsiste avec l'Etat.

M. BONSIGNORE demande si le vote peut être reporté au vu des éléments apportés.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une procédure administrative et que l'avis de tous doit être rendu dans le délai imparti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 30 POUR

5 Abstentions : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD,

EMET un avis défavorable sur le projet de révision du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage pour la période 2013-2019

DELIBERATION N°13 04 027 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SENART VAL DE SEINE : MODIFICATIONS STATUTAIRES : NOUVELLE REPARTITION DES SIEGES

M. le Maire présente le dossier et explique qu'après concertation avec les autres maires il a été décidé de fixer le nombre de sièges à 51 de façon à conserver l'écart d'un conseiller entre chacune des trois communes mais aussi pour avoir une forte représentation communautaire si dans le cadre de la réforme territoriale, il était imposé aux communautés d'agglomérations des regroupements non souhaités. Il souligne être en accord avec le seul aspect du texte qui consiste à permettre la représentation des oppositions.

Mme JOURNEL demande comment sera envisagée l'attribution des sièges pour les élus de l'opposition.

M. le Maire dit que c'est prévu par la loi en fonction des résultats des élections.

M. BONSIGNORE dit regretter qu'actuellement les élus de l'opposition ne puissent siéger au conseil communautaire.

M. le Maire rappelle avoir été en désaccord sur ce point avec les maires de Vigneux et de Montgeron et avoir toujours souhaiter une représentation de l'opposition.

M. BONSIGNORE dit avoir siégé au conseil communautaire de sa création jusqu'aux élections de 2008 et dit sa satisfaction d'avoir pu exprimer une voix différente des trois majorités, notamment sur la gestion du dossier de l'eau. Il dit aussi sa satisfaction de pouvoir retrouver ce siège grâce à un vote des électeurs.

M. le Maire lui fait remarquer qu'il n'a pas beaucoup d'illusions sur la place qui sera la sienne après les prochaines élections.

M. BONSIGNORE demande si cela va induire une augmentation de l'indemnité des vice-présidents ?

M. le Maire pense que l'enveloppe pour les indemnités reste au même niveau.

M. GRISAUD dit qu'il s'abstiendra sur cette délibération parce qu'il estime qu'il serait préférable d'organiser une élection directe et un scrutin dédié à l'intercommunalité dans la mesure où de plus en plus de compétences sont gérées par la communauté d'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 32 POUR

2 Abstentions : M. GRISAUD, Mme SOROLLA

1 Contre : M. BONSIGNORE

APPROUVE la nouvelle répartition des sièges décidée par le conseil communautaire :

	Répartition actuelle	Nouvelle répartition
Draveil	11	18
Montgeron	9	16
Vigneux-sur -Seine	10	17
Total sièges	30	51

Et la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine comme suit :

« Le Conseil Communautaire :

La Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine est administrée par un conseil communautaire composé de 51 délégués élus, conformément à l'article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La répartition des sièges entre les différentes communes est la suivante :

- Draveil : 18 sièges de délégués communautaires
- Montgeron : 16 sièges de délégués communautaires
- Vigneux-sur -Seine : 17 sièges de délégués communautaires

Cette répartition vaut pour la durée du mandat.»

DELIBERATION N° 13 04 028 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SENART VAL DE SEINE : MODIFICATION DE LA COMPETENCE FACULTATIVE « LIAISONS DOUCES »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 34 POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA

APPROUVE la modification statutaire proposée comme suit :

« Compétence facultative /liaison douce : Etude, création, aménagement, réhabilitation et entretien des liaisons douces :

- le long des berges de Seine à Draveil et Vigneux- sur-Seine
- de la gare de Vigneux- sur-Seine à destination du lac Montalbot et de la base régionale de loisirs du Port aux Cerises »

DELIBERATION N°13 04 029 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SENART VAL DE SEINE : MODIFICATION DE LA COMPETENCE FACULTATIVE « ENFANCE ET JEUNESSE »

M. BONSIGNORE s'étonne que l'on ait attendu aussi longtemps pour effectuer ce transfert et demande qu'elle sera la compensation financière.

M. le Maire répond que pour chaque transfert de compétence, la commission d'évaluation de transfert des charges évalue la charge financière transférée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 34 POUR

1 Abstention : M. GRISAUD

APPROUVE la modification statutaire proposée comme suit :

« Compétences facultatives

Compétence en matière Jeunesse (6-17 ans) sur le quartier de la Prairie de l'OLY, à Montgeron

et Vigneux-sur-Seine, et sur le quartier des Bergeries, à Draveil et Vigneux-sur-Seine

- définition et mise en œuvre de la politique « Jeunesse (6-17 ans) », au regard notamment des dispositifs prévus au code de l'action sociale et des familles, en lien avec les acteurs que sont notamment la CAF et le Conseil Général,
- acquisition, construction, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil, avec ou sans hébergement.»

DELIBERATION N°13 04 030 : CONTRATS D'OBJECTIFS SPORTIFS SCD + DFC

M. PHILIPPE ne prend pas part au vote concernant le SCD Aïkido.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions des deux avenants n° 1 aux conventions définissant le montant, l'objet et les conditions d'utilisation des subventions octroyées par la ville au Sporting club de Draveil et au Draveil Football club, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces avenants, à compter de la réception par la Ville, des Comptes Rendus Financiers 2012, émanant de ces associations et attestant de la conformité des dépenses effectuées en 2012 à l'objet de la subvention qui leur a été attribué par la VILLE.

DELIBERATION N°13 04 031 : CONTRATS D'OBJECTIFS SPORTIFS ASSOCIATIONS DIVERSES

M. BONSIGNORE ne prend pas part au vote concernant le Yacht Club de Draveil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions des contrats dénommés « conventions d'objectifs sportifs » liant la Ville et les associations suivantes :

- Entente des Nageurs de Draveil
- Cercle Tennistique de Draveil,
- Judo Club Draveillois,
- Société Nautique de la Haute Seine,
- Yacht Club de Draveil,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces contrats, à compter de la réception par la Ville, des Comptes Rendus Financiers 2012, émanant de ces associations et attestant de la conformité des dépenses effectuées en 2012 à l'objet de la subvention qui leur a été attribuée par la Ville.

DELIBERATION N°13 04 032 : CARREFOUR DES CULTURES : REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation et le règlement intérieur du Carrefour des Cultures, **DECIDE** de fixer à 2 € le tarif des dégustations, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions, leurs avenants pour le présent Carrefour des Cultures et les carrefours à venir.

DELIBERATION N°13 04 033 : CLASSES DE DECOUVERTE : MODIFICATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les réductions applicables aux classes de découvertes comme suit :

- Réduction de 10% du tarif fixé pour les familles mono parentales (parent seul avec ou sans pension alimentaire de l'autre parent) ayant à charge un enfant inscrit pour ces séjours.
- Réduction de 75% du tarif fixé pour le deuxième enfant pour les familles ayant déjà un enfant inscrit pour ces séjours.

DIT que les familles auront la possibilité de régler leur participation en trois fois, selon un échéancier fixé d'un commun accord avec le service Enfance, **DIT** que la Ville émettra un titre de recettes à l'ordre du contentieux du trésor public de Draveil, un mois après le terme de l'échéancier fixé, en cas de non-respect de celui-ci, une fois les voies de recouvrement amiables épuisées, **DIT** que les familles pourront prétendre au remboursement de leur participation en cas d'hospitalisation, de maladie ou de radiation scolaire conditionné à la présentation d'un justificatif.

DELIBERATION N°13 04 034 : COLONIES DE VACANCES 20 13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la répartition du programme des séjours organisés par la Direction Enfance pour les mois de Juillet et Août 2013, **APPROUVE ET FIXE** les montants des participations familiales pour les centres de vacances et les séjours à la semaine, de la façon suivante:

Tranches quotient	A Séjour en centre de vacances de 14 jours dans le Morbihan prix par enfant Juillet 2013	B Séjour en centre de vacances de 14 jours dans les hautes Alpes prix par enfant Juillet 2013	C Séjour en centre de vacances de 14 jours en Dordogne prix par enfant Juillet 2013	D Séjour en centre de vacances de 14 jours dans le Morbihan prix par enfant Août 2013	Pourcentage de la participation des usagers par rapport au coût des séjours
Inférieur ou égal à 320 €	258,72 €	268,80 €	227,70 €	258,72 €	30%
Inférieur ou égal à 320,01 € à 459 €	344,96 €	358,40 €	303,60 €	344,96 €	40%
Inférieur ou égal à 459,01 € à 618 €	431,20 €	448 €	379,50 €	431,20 €	50%
Inférieur ou égal à 618,01 € à 807 €	517,44 €	537,60 €	455,40 €	517,44 €	60%
Inférieur ou égal à 807,01 € à 1200 €	603,68 €	627,20 €	531,30 €	603,68 €	70%
Supérieur à 1200 €	689,92 €	716,68 €	607,20 €	689,92 €	80%
Hors Draveil	862,40 €	896,00 €	759,00 €	862,40 €	100%

FIXE le montant de la participation familiale à 12 euros/ jour forfaitaire en supplément du prix des journées de présence à l'accueil de loisirs pour le stage de multi-activités/camping organisé par l'accueil de loisirs élémentaire, **PRECISE** que la participation financière pour les centres de vacances et les séjours à la semaine sera déterminée sur présentation des documents cités ci-dessus, **DIT** que pour les séjours de centre de vacances et séjours à la semaine :

- Un acompte représentant le tiers de la participation sera demandé lors de l'inscription, le solde devant être versé 10 jours avant le départ.
- les BONS CAF ne pourront servir pour verser l'acompte,
- en cas d'empêchement, le remboursement du voyage ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical attestant l'impossibilité du déplacement de l'enfant sur le lieu du séjour.

DELIBERATION N°13 04 035 : REGLEMENTS DE SINISTRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition d'indemnisation du sinistre de la compagnie d'assurance MUTUEL ASSUR, sise 10, rue Jules Ferry – VILLENEUVE LE ROI (94290), pour un montant de 175.37 euros,

DELIBERATION N°13 04 036 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 33 POUR

2 Abstentions : M. GRISAUD, Mme SOROLLA

DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs comme suit :

- création d'un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 2ème classe titulaire.
- création d'un emploi de conseiller des activités physiques et sportives non titulaire à temps complet (10ème échelon indice brut 703 - majoré 584).
- suppression d'un emploi à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2ème classe titulaire.
- suppression d'un emploi à temps complet d'agent de maîtrise principal titulaire.

DELIBERATION N°13 04 037 : EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION DEMANDE DE SUBVENTIONS AU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)

Mme SOROLLA fait remarquer une différence entre le rapport du budget primitif 2013 présenté en matière d'équipement vidéoprotection 205 000 € et un montant de 282 000 € sur ce dossier.

M. PRIVAT dit que 8 caméras ont été ajoutées.

Mme SOROLLA fait alors remarquer que sur le budget 2013, il n'a pas été budgété la totalité de ce qui va être installé.

M. BONSIGNORE dit qu'il votera contre cette délibération puisque dans la proposition budgétaire faite avec Anne JOURNEL, il était proposé de réduire la dépense en diminuant le nombre de caméras. Par ailleurs, il demande comment un riverain peut s'assurer que sa vie privée n'est pas filmée ou floutée et comment il peut exiger une signalisation visible.

M. PRIVAT répond que la position de la caméra ne peut être signalée et que les caméras sont orientées de façon à ce que seule la voie publique entre dans le champ de la caméra.

M. BONSIGNORE demande comment vérifier.

M. le Maire propose que les personnes concernées adressent une demande et qu'il leurs sera

envoyées une attestation.

M. PRIVAT fait remarquer que certains sites vont passer de une à deux caméras à la demande de la Police qui souhaite que l'on fixe certains points d'où le besoin d'avoir une caméra mobile et une autre fixe le même site. De plus, il a été demandé que l'on mette des caméras à l'entrée et à la sortie de la Ville de manière à ce que lorsqu'il se produit des faits l'on puisse filmer les personnes qui sont rentrées ou bien sorties du territoire communal.»

M. GRISAUD demande si la signalétique prévenant que l'on entre dans une zone surveillée par des caméras a été installée.

M. PRIVAT dit qu'à chaque entrée de la Ville, des panneaux indiquent « la ville est sous vidéo protection ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 29 POUR**

5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD,

1 abstention : Mme SOROLLA

APPROUVE le projet d'extension de vidéoprotection sur la commune, **SOLLICITE** au titre du projet susvisé, l'octroi de la subvention maximale au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention concernant l'aide financière et tout autre acte consécutif à l'exécution de cette convention, **APPROUVE** le plan de financement, **SOLLICITE** une dérogation afin d'autoriser la ville à commencer les travaux avant attribution des subventions, **DIT** que le financement de l'opération sera assuré par :

- une subvention du FIPD
- un autofinancement de la Ville.

La séance du conseil est levée à 22 H 48

Georges TRON
Maire de Draveil

*Les délibérations et comptes-rendus sont consultables en Mairie, au
Secrétariat Général, aux heures d'ouverture des bureaux.*